Fonds de soutien à la recherche Subvention 2024-2025 399 101 \$

Le Fonds de soutien à la recherche (FSR) est une subvention annuelle conjointe du Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH), du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie (CRSNG), et des Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC). Il est administré par le Secrétariat des programmes interorganismes à l'intention des établissements (SPIIE).

La valeur de la subvention annuelle est calculée à partir du financement de recherche des trois organismes reçu à l'ENAP. Le calcul s'appuie sur les trois années précédant le cycle de la subvention (financement total – trois années antérieures –; moyenne sur trois ans; multiplié par le pourcentage du financement admissible – ex. 54,1% –; égal subvention à recevoir lors de la prochaine année financière).

Ce soutien financier permet de couvrir une partie des dépenses encourues par l'ensemble des services de l'Université reliées la réalisation d'un projet de recherche. La subvention annuelle attribuée par le FSR peut servir à :

- entretenir du matériel et des espaces de recherche modernes;
- donner accès à des ressources sur les connaissances à jour;
- fournir du soutien administratif et appuyer la gestion de la recherche;
- respecter les normes réglementaires et éthiques;
- transférer les connaissances du milieu universitaire aux secteurs public, privé et sans but lucratif.

Pour plus de détails, voir http://www.rsf-fsr.gc.ca

Définition des coûts indirects de la recherche

Les coûts indirects de la recherche réfèrent aux dépenses assumées par les universités pour soutenir leur mission de recherche. Il s'agit de frais généraux, communs à un ensemble d'activités de recherche. Les frais indirects comprennent principalement les dépenses suivantes:

- Les dépenses reliées aux espaces de recherche (ex: rénovation et entretien des locaux de recherche, modernisation et entretien du matériel de recherche et d'autres appareils généraux, coûts d'opération des espaces de recherche, soutien technique pour les laboratoires, les bureaux et autres installations);
- Les dépenses reliées aux ressources documentaires (acquisitions) ainsi qu'à celles en matière d'information et de sécurité de la recherche (ex. matériel informatique et licences de logiciel pour les bibliothèques, infrastructure de cybersécurité, frais d'assurance pour l'équipement);
- Les dépenses entourant la gestion et l'administration des activités de recherche (ex. salaires et avantages sociaux des employés qui appuient la recherche financée par des fonds fédéraux (bureau de la recherche, sécurité de la recherche, bibliothèques, service des technologies de l'information, service des finances, bureau des ressources humaines et service des achats, équipement informatique, logiciels et licences pour le bureau de la recherche, coûts de participation aux ateliers et conférences en administration de la recherche);
- Les dépenses reliées aux exigences réglementaires et aux normes d'agrément (éthique de la recherche visant les sujets humains).

- Les dépenses associées à la propriété intellectuelle et à la mobilisation des connaissances (ex. création, expansion ou entretien d'un bureau de transfert des technologies ou d'un service similaire; administration des ententes et des partenariats).

Comme l'illustre le tableau et le graphique suivants, la subvention du FSR permet à l'ENAP de couvrir une partie des coûts relatifs à deux catégories de dépenses admissibles, à savoir la Gestion et l'administration ainsi que les exigences réglementaires et les normes d'agrément

École nationale d'administration publique Du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025

Catégorie de dépenses	Valeur	Valeur
	(\$)	(%)
Gestion et administration	389 101,00 \$	97%
Exigences règlementaires et normes d'agrément	10 000,00 \$	3%
Total de la subvention FSR	399 101,00 \$	



Source: ENAP, Direction de l'enseignement et de la recherche

Gestion et administration

Le FSR soutient le travail effectué par le personnel du bureau de la recherche. Ce dernier vient en appui aux chercheurs et aux étudiants chercheurs dans le cadre de leurs demandes de subvention, de bourse ou de prix et distinction. Grâce à ce financement, trois ressources professionnelles, une secrétaire consacrent 100% de leur temps au soutien administratif, au développement de la recherche et au suivi du financement

de la recherche. Comme l'illustre le graphique, 97% de la subvention FSR est consacré au volet Gestion et administration.

Exigences règlementaires et normes d'agrément

Le FSR permet également à l'ENAP d'assurer les activités de son comité d'éthique de la recherche (CER-ENAP : 3% du budget). Le CER-ENAP est par ailleurs soutenu par la secrétaire et une des ressources professionnelles du bureau de la recherche (réception et archivage des demandes de certification, des déclarations de conduite responsable en recherche, émission des certifications, suivis et rappels pour la production des rapports annuels ou finaux, etc.).

Annexe

Demande subvention au programme du Fonds de soutien à la recherche 2024-2025



PROTÉGÉ B

RSF-2024-00042

Numéro de la demande:

RSF-2024-00042

Organisme administrateur:

École nationale d'administration

publique

Occasion de

Fonds de soutien à la

financement:

recherche

Exercice financier:

Secteurs d'investissement

Montant théorique Pourcentage du montant théorique utilisé 399 101 \$ 100.00 %

Installations de recherche

0 \$ 0.00 %

0 \$ 0.00 %

Gestion et administration des activités de recherche de l'établissement

389 101 \$

Exigences réglementaires et frais d'agrément

10 000 \$

Propriété intellectuelle et mobilisation des connaissances

0 \$

97.50 %

2.50 %

0.00 %



Exigences en matière de reddition des comptes et de mention publique du soutien obtenu

Lien vers la page Web de l'établissement qui démontre que les exigences en matière de mention publique du soutien obtenu sont remplies

(obligatoire si la valeur indicative est supérieure à 25 000 \$) https://enap.ca/a-propos/enap/gouvernance/lois-reddition-comptes

Lien vers la page Web de l'établissement qui contient les objectifs de rendement de l'établissement (obligatoire si la valeur indicative est supérieure à 530 000 \$)

Aperçu de la stratégie de communication établie par l'établissement

(obligatoire si la valeur indicative est supérieure à 25 000 \$)

- 1. Mention du programme au bas de la signature électronique des employés dont la totalité ou une portion du salaire provient de la subvention du programme FSR. L'appui du FSR est donc mis en valeur dans le cadre des échanges électroniques effectués par ces employés;
- 2. L'année 2024-2025 devrait permettre la mise à jour de notre portail recherche. Celui-ci fera état de l'équipe du bureau de la recherche, lequel est soutenu par le FSR. Il sera également mentionné que les activités de notre comité d'éthique bénéficient du soutien du FSR;
- 3. L'annonce officielle de la subvention FSR est enfin publiée sur le site web de l'ENAP (une annonce officielle par versement deux annonces maximum).

Organismes de recherche en santé ou hôpitaux affiliés

Avez-vous un organisme de recherche en santé ou un hôpital affilié? Non

Autres organismes affiliés

Avez-vous d'autres organismes affiliés? Non

Aperçu de la Sécurité de la recherche

Montant des fonds de la Sécurité de la recherche 0 \$

Décrivez votre vision stratégique

Projets de la Sécurité de la recherche





RSF-2024-00042

Allocation de Subventions de recherche supplémentaires

Décrivez votre vision stratégique

Liste détaillant tous les projets prévus

